

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant La Garderie La Forêt des Découvertes Inc. | Numéro de permis 2020033 | Date d'inspection Le 06 mai 2021 | |
| Nom de l'établissement Garderie la Forêt des Découvertes 2 | | Numéro de téléphone (506) 509-0079 | |
| Adresse 70 avenue des Pionniers Balmoral NB E8E 1E1 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une visite de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de ma visite.
- Un registre quotidien des incidents est tenu.
- J'arrive pendant les jeux libres. L'éducatrice suit l'intérêt des enfants et discute avec eux.
- L'aire de jeux intérieure démontre très bien que les deux groupes (4-5ans) et les après-classes sont divisés et que les recommandations de la santé publique pendant la pandémie Covid sont respectées.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 mai 2021

Date

original signé par
Naomie Levesque-Savoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 mai 2021

Date